



Fonds communal pour le développement de l'activité physique et du sport pour toutes et tous

Synthèse pour le dépôt d'un projet

Ce Fonds communal vise à susciter et soutenir financièrement des projets de la Ville de Lausanne mais aussi, et surtout, des initiatives associatives et citoyennes pouvant agir de manière concrète sur la promotion de l'égalité dans le sport et/ou la promotion du mouvement et l'encouragement d'une pratique régulière du sport et de l'activité physique au sein de la population lausannoise. Il valorise la participation des citoyen·ne·s en mettant à leur disposition des moyens financiers pour leur permettre de concrétiser leurs initiatives.

Objectifs

Les projets soutenus par le Fonds visent à :

- Promouvoir l'égalité des genres dans le sport et développer la pratique sportive chez les femmes.
- Développer et promouvoir le sport pour toutes et tous, le sport associatif et le sport-santé ;

Bénéficiaires du Fonds

Ce Fonds finance des projets émanant des entités suivantes :

- Associations (selon articles 60 et suivants du Code civil suisse) ;
- Collectifs de quartier ;
- Organismes à but non lucratif ;
- Administration communale lausannoise.

Les projets soutenus doivent se réaliser sur le territoire communal lausannois et sont destinés à sa population.

Critères

Les projets sont évalués par le Comité de gestion du Fonds selon les critères suivants :

- a) le projet répond aux buts et priorités du Fonds (cf. article 2 du règlement) ;
- b) le projet est réalisable et le contenu du projet est de qualité ;
- c) le projet est novateur, il a valeur d'exemple et est reproductible ;
- d) le projet a un impact à long terme ;



- e) le projet indique les résultats attendus ;
- f) les résultats du projet sont visibles et communicables ;
- g) le projet permet et prévoit, dans la mesure du possible, un contrôle du résultat obtenu.

Financement

La subvention attribuée par le Fonds couvre jusqu'à 50% du budget total des projets présentés. Le montant maximal est fixé en principe à CHF 50'000.-. Les bénéficiaires s'engagent à contribuer au minimum à 50% du budget total, sous forme d'apport personnel – capitaux, travail, y compris celui des bénévoles, de mise à disposition d'infrastructures ou de ressources humaines. Ils sont encouragés aussi à obtenir des contributions de tiers et des co-financements.

Procédure

Les requérant-e-s doivent dûment remplir le formulaire de demande de soutien et l'adresser par courrier postal au Service des sports (Chemin des Grandes-Roches 10 – Case postale 243, 1000 Lausanne 18) ou par e-mail à sports@lausanne.ch. Les requêtes peuvent être déposées à tout moment, mais au plus tard trois mois avant le lancement du projet. Les demandes de soutien seront ensuite évaluées par le Comité de gestion du Fonds et une décision sera communiquée en principe au plus tard deux mois après réception de la demande.

Important : avant toute demande, il est impératif d'avoir pris connaissance du règlement de gestion du Fonds.

Contact

Nous répondons vos questions par e-mail (sports@lausanne.ch) ou par téléphone (021 315 14 14).